

AN AIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique - JO du 30 août 2007

32, rue Eiffel

61 000 Alençon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

AN AIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique - JO du 30 août 2007

32, rue Eiffel

61 000 Alençon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ANAIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux charges à répartir décrit dans la note « changement de méthode comptable sur l'exercice 2018 » en page 4 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

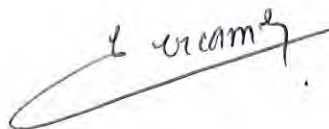
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vercamer', with a large, sweeping loop at the beginning.

Jean-Pierre VERCAMER

BILAN 2018

ACTIF	Exercice N 2018			Exercice N-1 2017
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	700 084,71	596 170,46	103 914,25	123 654,43
Autres Immobilisations incorporelles	779 250,91	678 097,52	101 153,39	150 802,84
Immobilisations Incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 449 820,71	166 929,78	5 282 890,93	5 147 091,64
Constructions	160 873 059,11	57 457 980,07	103 415 079,04	98 499 921,97
Installations techniques, matériel et outillage	16 185 638,81	12 218 614,42	3 967 024,39	4 004 709,23
Autres Immobilisations Corporelles	24 263 933,22	17 906 343,80	6 357 589,42	6 527 146,75
Immobilisations Corporelles en cours	2 452 671,80		2 452 671,80	5 359 616,15
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	1 067,14		1 067,14	1 067,14
Autres titres immobilisés	704 016,33		704 016,33	341 213,18
Prêts	35 892,00		35 892,00	35 892,00
Autres Immobilisations financières	137 369,26		137 369,26	184 952,26
TOTAL I	211 582 804,00	89 024 136,05	122 558 667,95	120 376 067,59
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	63 407,92	2 479,31	60 928,61	70 499,20
Autres approvisionnements	13 508,37		13 508,37	14 055,37
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	30 597,25	2 171,98	28 425,27	41 724,62
Marchandises				9 734,72
Avances et acomptes versés sur commande	37 624,84		37 624,84	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	11 913 120,75	156 002,83	11 757 117,92	13 151 183,15
Autres créances	6 836 450,51		6 836 450,51	6 582 921,30
Valeurs mobilières de placement	14 415 750,00		14 415 750,00	12 021 106,52
Disponibilités	50 248 730,86		50 248 730,86	47 383 467,49
Charges constatées d'avance	526 255,94		526 255,94	637 355,26
TOTAL III	84 085 446,44	160 654,12	83 924 792,32	79 912 047,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL IV	170 893,00		170 893,00	
Primes de remboursement des obligations TOTAL V				
Ecart de conversion (actif) TOTAL VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	295 839 143,44	89 184 790,17	206 654 353,27	200 288 115,22
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou ce service, entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : 				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles.				

BILAN 2018

PASSIF	2018	2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	28 281 460,14	28 471 597,08
Réserves indisponibles, statutaires ou contractuelles	50 000,00	50 000,00
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	1 819 711,74	1 819 711,74
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	31 747 648,94	32 305 253,58
Réserve de compensation	10 578 887,35	9 072 488,54
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	3 743 477,04	3 693 477,04
Autres réserves	860 708,26	860 708,26
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	8 997 071,42	7 267 133,26
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-4 966 104,00	-5 130 037,65
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	10 881 221,31	9 829 391,96
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-10 179 282,47	-6 464 500,73
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	3 215 636,05	949 430,21
Résultat reprise N-2 (excédent ou déficit)	2 106 032,83	2 129 752,72
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 933 201,85	6 763 417,47
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	206 567,33	206 567,33
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	13 316 980,51	12 450 405,06
Réserves des plus-values nettes d'actif	7 652 376,11	6 984 607,71
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	115 245 594,42	111 259 403,58
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour Risques	355 806,98	378 049,57
Provisions pour Charges	1 554 551,31	504 081,83
Fonds Dédiés	4 086 706,46	3 673 867,13
TOTAL III	5 997 064,75	4 555 998,53
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57 587 455,13	56 843 802,03
Emprunts et dettes financières divers (3)	226 183,37	231 050,83
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 196,13	3 115,64
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 662 284,92	3 595 561,15
Dettes sociales et fiscales	19 782 074,10	19 496 607,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 965 932,63	1 816 526,68
Autres dettes (5)	2 174 779,13	2 482 941,67
Produits constatés d'avance	788,69	3 107,90
TOTAL IV	85 411 694,10	84 472 713,11
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	206 654 353,27	200 288 115,22
(1) Dont comptes 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(5) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales		

COMPTE DE RESULTAT 2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services		
- divers	18 302 633,03	18 438 509,10
Production stockée ou déstockage de production	-13 980,48	-4 677,41
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	107 161 649,79	107 070 570,06
Subventions d'exploitations et participations	263 476,02	304 892,46
Reprises sur amortissements et provisions	256 587,39	241 064,80
Transferts de charges	1 356 651,15	1 316 306,95
Cotisations reçus des Adhérents	5 665,00	6 412,00
Autres produits	22 880 869,98	22 912 678,16
TOTAL I	150 213 551,88	150 285 756,12
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	3 039,13	3 042,18
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	145 888,33	179 282,86
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	759,20	
TOTAL II	149 686,66	182 325,04
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	20 087,49	14 171,00
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	2 881 268,33	863 772,64
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	222 148,67	285 043,78
- reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	5 001,37	1 395,47
- reprises sur autres provisions réglementées	94 900,81	197 206,60
Transferts de charges		
TOTAL III	3 223 406,67	1 361 589,49
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	354 618,32	486 451,88
TOTAL IV	354 618,32	486 451,88
TOTAL DES PRODUITS	153 941 263,53	152 316 122,53
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	153 941 263,53	152 316 122,53

COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise	28 795,41	
variation de stock	9 734,72	
Achats de matières premières et fournitures	683 718,36	556 242,10
variation de stock	10 724,47	2 644,13
Achats d'autres approvisionnements	37 798,00	37 173,84
variation de stock	547,00	-14 055,37
Achats non stockés de matières et fournitures	7 135 900,29	6 745 702,92
Services extérieurs et autres	25 753 984,93	24 538 160,09
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	6 071 273,62	5 740 296,54
- autres	860 972,53	779 202,49
Charges de personnel		
- salaires et traitements	66 952 528,50	71 388 057,67
- charges sociales	26 836 267,48	25 835 549,57
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	7 428 484,36	7 552 531,41
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
- sur actif circulant	34 909,89	32 251,00
- pour risques et charges d'exploitation	1 243 110,00	331 029,24
Autres charges	3 935 621,16	3 979 049,08
TOTAL I	147 024 370,72	147 503 834,71
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	1 324 253,60	1 382 352,63
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		678,26
TOTAL II	1 324 253,60	1 383 030,89
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant		10 466,58
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	720 885,52	137 750,01
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	673 249,17	744 631,20
- dotations aux provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	136 710,51	460 858,76
- dotations aux autres provisions réglementées	487 084,87	525 637,84
TOTAL III	2 017 930,07	1 879 344,39
Engagements à réaliser sur ressources affectées	331 753,08	556 143,33
Impôts sur les sociétés	27 320,00	44 339,00
TOTAL IV	359 073,08	600 482,33
TOTAL DES CHARGES	150 725 627,47	151 366 692,32
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	3 215 636,06	949 430,21
TOTAL GENERAL (I + II + III)	153 941 263,53	152 316 122,53

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2018



SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	Page 3
REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page 4
PRINCIPES COMPTABLES	Page 5
❖ Fonds propres	Page 5
❖ Les immobilisations	Page 7
❖ Les stocks et en cours	Page 8
INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN	Page 9
❖ Etat des fonds propres	Page 9
❖ Subventions d'investissement	Page 9
❖ Etat des Provisions	page 10
❖ Etat des Fonds dédiés	Page 13
❖ Etat des dettes financières	Page 13
INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN	Page 14
- L'ACTIF IMMOBILISE	Page 14
❖ Etat des actifs immobilisés	Page 15
❖ Etat des amortissements	Page 16
- L'ACTIF CIRCULANT	Page 17
❖ Etat des créances	Page 17
❖ Autres créances	Page 18
❖ Etat des Placements de trésorerie	Page 19
❖ Produits Financiers	Page 20
AUTRES INFORMATIONS	Page 21
❖ Produits et charges constatées d'avance	Page 21
❖ Engagement en matière de retraite	Page 22
❖ Engagements Financiers	Page 23
❖ Charges à payer	Page 24
❖ Autres dettes	Page 24
❖ Transfert de charges	Page 24
❖ Etat des produits par activité	Page 25
❖ Produits et charges exceptionnelles	Page 26
❖ Subvention de Fonctionnement	Page 26
❖ Etat des échéances des créances et des dettes	Page 28
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT	Page 27
❖ Résultat administratif	Page 27
❖ Résultat comptable	Page 27
❖ Reprise des résultats N-2	Page 29

FAITS CARACTERISTIQUES

L'exercice se caractérise par la poursuite des orientations financières mises en œuvre en 2016 portant sur le respect de l'équilibre financier global, le développement des ressources, le maintien des charges.

Les Comptes Annuels de l'Association en 2018 regroupent 101 structures comptables.

Chacune des 101 structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan et le compte de résultat de l'association. Toutefois, certains flux sont éliminés dans les comptes annuels : il s'agit des comptes de liaison qui retracent principalement des créances et dettes des différentes structures vis-à-vis du siège.

Les frais des services gérés en commun ne sont pas éliminés des charges et produits. Leur élimination, en effet, modifierait la répartition du résultat entre établissements sous gestion contrôlée, et établissements en gestion directe.

Le montant total de ces frais est de 11 022k€ dont

- 6 411 K€ de flux internes des établissements de production
- 3 746 k€ de frais de siège (3 746 K€ pour 2017)
- 865 K€ de frais des services entretien (865 K€ pour 2017).

** Création, extension ou modification 2018****Chantiers en cours au décembre 2018**

MAS La Chapelle (bâtiment administratif)

EA de Pierrelaye, Cuisine Centrale Ile de France Ouest

MAS de la Ferté Macé (Juvigny), restructuration

Siège parking

Chantiers terminés en 2018

Centre Habitat de Vernouillet (Dreux)

ESAT de Paris, organisation des ateliers et surfaces de bureau dans les futurs locaux de l'ESAT

ITEP de l'Aigle (Champthierry)

Siège Associatif extension n°2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières :

- résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 et des dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- de l'arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il en ressort les éléments suivants :

- Le résultat comptable 2018 s'élève à 3 215 636.06€
- Les Fonds Associatifs s'élèvent à 115 245 594.42€

Changement de méthode comptable sur l'exercice 2018 :

- Charges à répartir sur plusieurs exercices, pour un montant de 171K€, néant en N-1. Il s'agit de charges constatées à la souscription de 2 emprunts qu'ANAI5 a décidé de répartir sur plusieurs exercices (durée de remboursement).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rémunération des trois plus hauts dirigeants ou bénévoles (article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

Les 3 plus hauts dirigeants, bénévoles ou salariés, de L'Association sont :

- Le Président
- Le Trésorier
- Le Secrétaire Général

Ils ne sont pas rémunérés.

Honoraires des commissaires aux comptes selon le décret n°2008-1487 du 30/12/2008.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 82 K€.

PRINCIPES COMPTABLES :**❖ Les Fonds Propres****1. Excédents affectés à l'investissement :**

Il s'agit de réserves dotées par l'affectation du résultat pour financer des projets d'investissements. Ils concernent principalement les établissements en gestion directe, mais également le secteur des établissements sous gestion contrôlée, qui ont reçu l'accord de leur autorité de contrôle pour alimenter cette réserve (pour un total de 31 748 k€ au 31/12.)

2. La réserve de compensation :

Elle est mouvementée par accord par les autorités de contrôle des établissements sous gestion contrôlée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ; la vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice futur par compensation avec les excédents antérieurs laissés exceptionnellement et provisoirement à disposition de l'établissement concerné.

3. Report à nouveau des structures en gestion directe :

Les résultats antérieurs des établissements hors contrôle des financeurs qui n'ont pas reçu d'affectation. Il intègre également les charges refusées par les autorités de tarifications des établissements sous gestion contrôlée.

Le report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée est présenté, quant à lui sur la ligne « résultat sous contrôle de tiers financeurs »

4. Résultats de l'exercice :

Ce poste correspond à la fois au résultat revenant à l'association (1 657K€) et le résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée (3 665K€).

Le résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée affiche le résultat issu de la gestion de ces mêmes établissements (après reprise des résultats antérieurs intégrés dans les budgets par les autorités de tarification N-2). Ainsi, un excédent dégagé au cours d'une année N, et approuvé par les institutions de contrôle, viendra en diminution des financements d'exploitation (prix de journée ou dotation globale) accordés le plus souvent au titre de l'année N+2. Inversement, un déficit approuvé génèrera un complément de financements.

5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs :

Il s'agit du report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée. Ce poste constate les résultats des exercices antérieurs de ces mêmes établissements, approuvés par leur autorité de tutelle (ou en instance d'approbation) et qui font l'objet d'une reprise au budget des exercices suivants. Ce résultat s'élève à 10 881 K€ en 2018 contre 9 829 K€ en 2017. Ce résultat doit encore faire l'objet d'une approbation par les autorités de tutelle et constitue la sommation des résultats des différents établissements. Il doit être assimilé sur le plan financier à une dette envers les organismes financeurs et n'est pas acquis à l'association (sauf pour la fraction qui sera éventuellement laissée à la disposition de l'association par les autorités de tutelle, notamment pour contribuer au financement des investissements ultérieurs).

6. Les subventions et leur amortissement :

Les produits des subventions sont comptabilisés suivant les règles comptables usuelles. Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite en produits, au cours de l'exercice, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan au compte « fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ».

Les subventions d'investissement sont étalées par le biais du compte 13. Le profit en résultant est échelonné sur plusieurs exercices. La reprise de la subvention d'investissement qui finance l'immobilisation amortissable s'effectue donc sur la même durée que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

7. Provisions réglementées :

Les provisions réglementées se répartissent comme suit :

- les réserves des plus-values nettes d'actifs enregistrent les plus ou moins-values de cession de biens immobilisés, qui n'entrent donc pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association ;
- la provision pour renouvellement des immobilisations correspond aux fonds alloués ou affectés par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée pour procéder à divers investissements nécessaires à l'exercice de l'activité. Les provisions réglementées sur investissement sont reprises au même rythme que les dotations aux amortissements correspondantes.

Traitement comptable des crédits non reconductibles affectés aux investissements :

Les crédits non reconductibles liés à des investissements octroyés par les financeurs publics sont comptabilisés au compte de résultat dans les produits de tarification et donnent lieu à une dotation aux provisions qui est ensuite reclassée au bilan en provisions réglementées.

8. Les provisions pour risques & charges :

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'association devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée : une information en annexe est alors fournie. L'association comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Les nouveaux litiges ont été recensés pour un montant de 43 K€. Celui-ci a été provisionné au 31/12/2018. Des reprises ont été effectuées pour 65 k€.

9. Les Fonds dédiés :

Des engagements à réaliser sur les financements fléchés par les autorités de tarification au cours de l'exercice sont constatés au 31 décembre pour la partie non utilisée.

Des engagements d'indemnités de départ à la retraite ont été également comptabilisés en fonds dédiés pour 99 k€. Des reprises ont été effectuées pour 227 k€.

❖ Les immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Conformément aux prescriptions des financeurs publics et de manière dérogatoire aux règles comptables, les dotations aux amortissements sont calculées à compter du premier jour de l'année qui suit leur mise en service.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue suivant le mode linéaire:

- Frais d'établissement (dont frais d'évaluations)	3	à	5 ans
- concessions et droits similaires	1	à	3 ans
- structure et ouvrages assimilés	30	à	40 ans
- électricité, plomberie, sanitaire	15	à	20 ans
- menuiserie extérieure chauffage collectif	10	à	20 ans
- ravalement, étanchéité	12	à	25 ans
- matériel et outillage	5	à	10 ans
- matériel de transport	5	à	7 ans
- matériel, mobilier de bureau, informatique	3	à	10 ans
- autres	3	à	10 ans

D'autre part, selon les dispositions du PCG applicable au 1 janvier 2005 sur les évaluations des actifs (2018.03 CRC, règlement 2004.06) et suite aux instructions DGAS/SD 5BN°2007-319 du 17 août 2007 pour la comptabilisation par composants, il a été comptabilisé des amortissements dérogatoires à la clôture au 31/12/2018 pour un montant de 468 K€ et repris 18K€.

Les immobilisations financières sont déterminées à leur valeur d'entrée.

Elles s'élèvent à :

629 K€ pour les titres immobilisés

75 K€ pour les actions.

35 K€ Autres Prêt

137 K€ Dépôts et cautionnements versés

❖ *Les stocks et en-cours*

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode : premier entrée/premier sorti.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de l'établissement des comptes. Une provision pour dépréciation du stock de l'EA de St Pavace a été constatée cette année à hauteur de 5 K€ et une reprise de 6 K€.

Une dépréciation de 50% a été appliquée pour le stock de 5 à 10 ans et 100% pour le stock de plus de 10 ans.

La valeur comptable des stocks s'élève à 103 K€ au 31/12/2018.

INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN**☛ Tableau de variation des fonds propres**

FONDS PROPRES	Solde 31/12/17	A nouveaux, nouveaux établissements	Affectation		Autres		Résultat 2018	Solde 31/12/18
			C.A. 2016	résultat 2017	affectations	Mouvements		
Fonds statutaire	50 000,00							50 000,00
(dont gestion propre)	50 000,00							50 000,00
Fonds associatifs sans dt de reprise	28 471 597,08				270,00	-190 406,94		28 281 460,14
(dont gestion propre)	28 471 597,08				270,00	-190 406,94		28 281 460,14
Fonds associatifs avec dt de reprise	1 819 711,74							1 819 711,74
(dont gestion propre)	5 519,93							5 519,93
Réserves	45 931 927,42		2 437 232,56		-1 008 027,71	-430 410,68		46 930 721,59
(dont gestion propre)	12 183 782,95							12 183 782,95
Report à nouveau	-4 327 405,12		16 749,68	-2 067 960,23	-1,43	230 302,05		-6 148 315,05
(dont gestion propre)	-2 210 658,00		163 933,65	-2 040 444,08		310 251,67		-3 776 916,76
Résultat N-2	2 129 752,72		2 106 032,84	-2 129 752,72	-0,01			2 106 032,83
EXCEDENT OU DEFICIT (Rst 2017)	949 430,21			-949 430,21			3 215 636,06	3 215 636,06
(dont gestion propre)	-2 040 444,08			2 040 444,08			1 656 993,33	1 656 993,33
TOTAL Gestion propre	36 459 797,88		163 933,65		270,00	119 844,73	1 656 993,33	38 400 839,59
Résultat s/cont.tiers fi.	6 019 776,95		-5 852 157,92	5 154 347,56	-18 946,96	44 909,00		5 347 928,63
Résultat s/cont.tiers fi.en attente	3 809 615,01		1 385 275,49	-7 204,40	0,01	345 606,57		5 533 292,68
Subventions d'invest.	6 763 417,47				169 784,38			6 933 201,85
Provisions réglementées	19 641 580,10				1 534 343,85			21 175 923,95
TOTAL GENERAL	111 259 403,58		93 132,65	0,00	677 422,13		3 215 636,06	115 245 594,42

La gestion propre concerne l'association, les ESAT production et les EA.

☛ Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Total au 31/12/2017	A Nouveau Nouveaux Ets	Augmentation nette	Quote part virée au résultat	Total au 31/12/2018
Total GENERAL	6 763 417		431 776	261 992	6 933 202

☛ **Tableau des provisions**

Le traitement comptable des provisions a été effectué selon les dispositions contenues dans le règlement 99-01 du CRC du 16.02.1999 et le règlement 2000-06 du 20 avril 2000.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	A nouveaux, nouveaux établissements	Augmentation & Dotations de l'exercice	Avec effet reclassement	Diminution & reprise de l'exercice		Avec effet reclassement	Montant à la fin de l'exercice 2018
					Provision utilisée	Sans objet		
Autres provisions réglementées	19 641 580		1 278 436	543 448	252 207	0	35 332	21 175 924
Provisions réglementées	19 641 580	0	1 278 436	543 448	252 207	0	35 332	21 175 924
Provision pour litiges	243 943		43 110		65 353			221 700
Provisions pour risques	134 107							134 107
Total Provisions pour risques	378 050	0	43 110	0	65 353	0	0	355 807
Provisions pour grosses réparations	170 575				75 000			95 575
Provisions pour charges	333 507		1 200 000	242	14 912		59 861	1 458 976
Total Provisions pour charges	504 082	0	1 200 000	242	89 912	0	59 861	1 554 552
Provisions pour risques et charges	882 132	0	1 243 110	242	155 264	0	59 861	1 910 359
TOTAL PROVISIONS	20 523 712	0	2 521 546	543 690	407 471	0	95 193	23 086 283
Provisions créances douteuses hors clts douteux	1 009		21 725		221			22 514
Provisions créances douteuses clts prod.	207 386		8 533		82 430			133 489
Provision pour dépréciation des stocks	6 342		4 651		6 342			4 651
TOTAL GENERAL	20 738 449	0	2 556 456	543 690	496 464	0	95 193	23 246 937

Il a été doté (voir tableau ci-dessus) 2 556 698 € de provision principalement sur :

○ Provisions réglementées :	1 278 436
(dont)	
Amortissements dérogatoires	468 476
+Value s/cession Immobilisations	136 711
Renouvellement Immobilisations	673 249
○ Provisions pour risques et charges :	1 243 110
○ Provisions créances douteuses :	30 258
○ Provisions pour dépréciation des stocks :	4 651

Puis, il a été repris pour 496 464 € de provision sur :

○ Provisions réglementées : 252 207

(dont)

Reprise provision Investissements	222 149
Reprise provision évaluation externe	3 917
Reprise s/Groupe électrogène	3 362
Reprise Amortissements dérogatoires	17 779
-Value s/cession	5 001

○ Provisions pour risques et charges 155 264

(dont)

Reprise sur grosses réparations	75 000
Reprise s/provision pour litiges	65 353
Reprise s/CNR	14 912

○ Provisions créances douteuses : 82 651

○ Provisions pour dépréciation des stocks 6 342

☛ **Fonds dédiés**

Nature des fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	A nouveaux, nouveaux établissements	Engagement à réaliser		Mouvement de postes à postes +	Report des ressources non utilisées		Mouvement de postes à postes -	Montant à la fin de l'exercice
			affectation exercice	avec effet reclassement		affectation exercice	avec effet reclassement		
Sur Subventions de fonctionnement	1 205 949		249 293	479 609		133 788	27 029		1 774 033
Provision IDR	2 360 021		79 657	18 947		189 201	37 822		2 231 602
Sur dons manuels affectés	107 898		4 803			31 630			81 071
TOTAL GENERAL	3 673 867	0	333 753	498 556	0	354 618	64 851	0	4 086 706

☛ **Etat des dettes financières**

La comptabilisation des emprunts s'opère d'après les échéanciers bancaires des intérêts et du capital.

Les intérêts courus et non échus sont comptabilisés au 31/12/2018 pour un montant de 210K€.

Le remboursement du capital sur l'année 2018 de tous les emprunts se monte à 3 448 k€

Nouveaux Emprunts contractés en 2018 (taux hors garantie)

LCL 15/11/2018 sur 20 ans au taux de 1.47%	3 636 240€	Construction ITEP de Champthierry
LCL 06/12/2018 sur 20 ans au taux de 1.47%	555 653€	Construction Centre Habitat de Vernouillet

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN**- L'ACTIF IMMOBILISE**

Principales acquisitions par établissement en 2018 sur un montant total de 12 943 637€.

Partie constructible des Acquisitions de l'Année 2018 en € pour les Etablissements suivants :

170 ITEP CHAMPTHIERRY	3 895 195
111 CENTRE HABITAT VERNOUILLET	2 937 447
141 EXTENSION SIEGE n° 2	1 036 723
136 ESAT DE PARIS	798 486
165 ESAT d'AUBIGNY	171 165
167 FAM d'AUBIGNY	139 971
146 ESAT TOURS	130 449
Autres	3 834 203

Mouvements des postes d'actif immobilisé 2018

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	A Nouveau Nouvel Etablissements	Augmentations		Transfert d'immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Virt Poste à Poste	Acquisitions, vrt de poste à poste, mise en équivalence		Vrt Poste à Poste	Sorties	
Frais d'Etablissement	328 585,10							328 585,10
Frais d'Evaluation	354 510,75			24 099,96			7 111,10	371 499,61
Concessions et droit, logiciels	718 715,74			4 788,27			5 232,71	718 271,30
Fonds de commerce	60 979,61							60 979,61
Terrains	4 883 170,90			109 540,87				4 992 711,77
Agencement Aménagt.Terrains	412 012,94			45 096,00				457 108,94
Constructions	130 024 481,51		8 761 655,05	97 805,28			875 774,84	138 008 167,00
Agct. Aménagt Inst.des constructions	21 996 507,93			1 004 874,99		5 155,42	131 335,39	22 864 892,11
Matériel et Outillage	10 905 017,79			481 167,31			622 725,36	10 763 459,74
Matériel / Taxe apprentissage	45 709,64							45 709,64
Matériel Médical	1 781 977,56			257 171,18			17 966,81	2 021 181,93
Matériel de cuisine	3 320 970,25		5 155,42	415 226,75			434 906,65	3 306 445,77
Matériel Industriel	48 841,73							48 841,73
Agencements Aménagt.Divers	4 095 022,34			165 882,13			3 931,68	4 256 972,79
Matériel de Transport	7 244 997,76			827 789,69			646 609,86	7 426 177,59
Matériel de Bureau & Informat.	4 121 196,52			233 034,56			312 911,77	4 041 319,31
Mobilier	8 477 889,03			515 505,27			456 765,24	8 536 629,05
Autres Immos Corporelles	2 834,48							2 834,48
Sous total	198 823 421,58	0,00	8 766 810,47	4 181 982,26	0,00	5 155,42	3 515 271,41	208 251 787,48
Immobilisations en Cours	5 359 616,15			5 854 710,70		8 761 655,05	0,00	2 452 671,80
Immobilisations Financières	563 124,58			414 484,00			99 263,85	878 344,73
TOTAL GENERAL	204 746 162,31	0,00	8 766 810,47	10 451 176,96	0,00	8 766 810,47	3 614 535,26	211 582 804,01

Mouvements des postes d'amortissements et Provisions 2018

Tableau des amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/2017	Dotations de l'exercice 2018	TRANSFERT Amortissements ETS	Diminutions résultant des sorties de l'exercice 2018	Amortissements cumulés au 31/12/2018
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 Frais d'établissement	559 441,42	43 840,14		7 111,10	596 170,46
2803 Frais de recherche et de développement					
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences...	628 892,51	54 437,72		5 232,71	678 097,52
2806 Droit au bail					
2808 Autres immobilisations incorporelles					
<i>Sous total</i>	<i>1 188 333,93</i>	<i>98 277,86</i>		<i>12 343,81</i>	<i>1 274 267,98</i>
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 Terrains					
2812 Agencements et aménagements des terrains	148 092,20	18 837,58			166 929,78
2813 Constructions sur sol propre	53 331 067,27	4 389 223,67	-2 062,18	450 248,69	57 267 980,07
2814 Constructions sur sol d'autrui					
2815 Installations, matériel et outillages techniques	12 097 807,74	1 058 062,88	2 062,18	938 196,38	12 219 736,42
2818 Autres immobilisations corporelles	17 414 793,38	1 864 304,49		1 373 876,07	17 905 221,80
<i>Sous total</i>	<i>82 991 760,59</i>	<i>7 330 428,62</i>		<i>2 762 321,14</i>	<i>87 559 868,07</i>
Provisions pour Dépréciation des Immobilisations					
291 Provision dépréciation Construction	190 000,00				190 000,00
<i>Sous total</i>	<i>190 000,00</i>				<i>190 000,00</i>
TOTAL GENERAL	84 370 094,52	7 428 706,48		2 774 664,95	89 024 136,05

- L'ACTIF CIRCULANT

☛ Etat des créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles s'élèvent à 11 757 K€ et se composent principalement de :

- Créances Frais de séjours	6 984K€
- Clients ESAT	1 706K€
- Clients EHPAD	1 067K€
- Clients EA	583K€
- Clients douteux	189K€

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette provision s'élève à 156K€ au 31/12/2018.

L'état des créances et dettes se trouve en page 28 de ce rapport.

☛ Etat des autres créances

- Usagers Participations frais d'hébergement	818 284
- R.R.R à obtenir et autres avoirs à recevoir	299 685
- Formation	180 587
- Débiteur séjours ESAT	118 069
- Participation Frais Hébergement	81 006
- TVA à récupérer	483 950
- Personnel et organismes sociaux	74 594
	<u>2 056 175</u>

Produits à recevoir :

- Aides aux postes	2 432 890
- CITS	1 718 812
- Dotations globales	242 317
- Indemnités journalières de prévoyance	86 887
- Remboursement Formation	110 406
- Abondement état à recevoir	110 127
- Repas prélevés s/01/2019	17 575
- Remboursement Assurances	16 856
- Dotation APA-APL EHPAD	6 298
- Divers	741
	<u>4 742 909</u>

*Le compte « autres débiteurs » comprend une créance sur les organismes financeurs de trois ESAT dont le paiement a été fixé à la date de leur fermeture.

Il s'agit des ESAT de :	Rémalard	27.45 K€
	Vernouillet	48.13 K€
	Sées	42.49 K€

☛ Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Au 31 décembre 2018, le total Placement détenu par l'Association s'établissait ainsi :

LIVRETS	SICAVS DE TRESORERIE et BMTN EVOLUTIX	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT AU 31/12/2017
Livret CE 000134821117		4 050,34	4 295,04
Livret CE 00013482188		91 216,35	90 537,32
Livret C.L 81653B		9 178 549,10	9 164 801,90
Livret S.G. 0003698531106		7 473 180,87	7 429 529,95
Livret C.M. 00011787461		2 223 524,70	2 216 874,08
Livret B.P.O. 81123270561		1 074 944,26	1 070 811,03
Livret C.A. 84831577524		318 300,48	317 665,15
	Sicav B.F.C.C Caen		0,00
	BMTN EVOLUTIX		0,00
	SICAV CL Alençon		0,00
	DAT fixe CA	3 515 750,00	3 500 000,00
	DAT Progress CA	3 500 000,00	3 500 000,00
	Valeurs mobilières	0,00	1 021 106,52
	CNP Assurance CE	3 400 000,00	0,00
	DAT C.C.	4 000 000,00	4 000 000,00
TOTAL GENERAL		34 779 516,10	32 315 620,99

☛ Produits Financiers au 31/12/2018

Livrets	SICAVS de trésorerie	Montant 31/12/2018	Montant 31/12/2017
Livret CE		679,03	673,98
Livret C.L		13 747,20	12 782,82
Livret BPO		4 133,23	4 116,76
Livret CA		635,33	5 286,10
Livret SG		37 367,62	43 650,92
Livret CM		6 650,62	6 630,73
Livret CSL Caisse épargne		0,11	0,12
Livret institutionnel CC		0,00	740,68
	Sicav CA	29 793,31	23 524,63
	Sicav BFCC Caen	0,00	80,06
	Sicav BPO Alençon	0,00	38 577,50
	Sicav CC Nanterre	52 267,66	42 955,26
Autres produits financiers		4 412,55	3 305,48
TOTAL GENERAL		149 686,66	182 325,04

AUTRES INFORMATIONS**☛ Etat des produits et charges constatées d'avance**

Produits d'exploitation	789
Produits financiers	NEANT
Produits exceptionnels	NEANT
Charges d'exploitation	526 256
Charges financières	NEANT

En Charges d'Exploitation, Il s'agit de :

Assurances	209 664
Indemnités Sécurité & Prévoyance	112 019
Loyer – Locations diverses	106 197
Maintenance	75 197
Abonnements	9 782
Transport	6 713
Divers	6 684
	526 256

Engagements en matière de retraite

L'évaluation des engagements de départ à la retraite a été effectuée sur la globalité de l'effectif salarié de l'Association. Cette évaluation a été effectuée par un prestataire extérieur et a permis de déterminer l'engagement de l'AN AIS vis-à-vis de ses salariés.

Le montant total des engagements de retraite s'élève à 10 581 k€ au 31/12/2018.

Ces engagements se répartissent comme suit :

- Pour les salariés hors EA : 9 545 K€.
- Pour les salariés EA : 1 036 K€

Sur ce total,

- un montant de 2 232K€ se trouve comptabilisé en fonds dédiés au 31 décembre 2018 dont 227 k€ correspondant à la part financée par les différentes autorités de tarification sur les exercices antérieurs et 99 k€ d'engagement à réaliser comptabilisé sur l'exercice 2018, conformément à l'article R 314-45 3° du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- un montant de 32 k€ a été externalisé antérieurement (voir ci-dessous),
- un montant de 380 K€ a été constaté en charge à payer pour les personnes de 60 ans et plus.
- reste un montant de 7 937 k€ non pris en charge dans les comptes de l'Association.

Le montant total des engagements de départs à la retraite au titre de 2018 a été déterminé sur la base de la convention collective CCNT66 et selon les paramètres indiqués ci-dessous.

Dans la base de calcul sont comprises les indemnités journalières de Sécurité Sociale couvrant les périodes de maladie.

Paramètres	Hypothèses retenues (salariés standards)	Hypothèses retenues (salariés EA)
Age de retraite	65 ans	60 ans
Taux de revalorisation des salaires	1%	1%
Taux de Charges Patronales	54%	28%
Taux de charges Fiscales	9%	0%
Taux d'actualisation	1,57%	1,57%
Taux de turn-over	6,63%	6,63%
Table de mortalité	INSEE T68 FRANCE METROPOLITAINE (2013-2015)	INSEE T68 FRANCE METROPOLITAINE (2013-2015)
PIDR 2018 (en K€)	9 545	1 036

Effectif salarié AN AIS : **1 921** au 31/12/2018 (dont 164 Agent Production EA) contre **1 919** au 31/12/2017 (dont 190 Agent Production EA) sur le périmètre AN AIS.

Hormis l'application des dispositions légales et conventionnelles, aucun engagement complémentaire en matière de pensions, de retraites ou autres n'a été pris par l'Association vis à vis du personnel. Pour mémoire, une convention tripartite (Conseil Départemental, Dexia, AN AIS) a été signée le 16 mai 2006 afin d'évaluer et d'optimiser les coûts futurs des indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour 6 établissements de l'Orne. Le montant des Fonds à la clôture de l'exercice s'élève 32 k€ à la suite de l'externalisation partielle de cette obligation.

☛ Engagements hors bilan

Engagements financiers donnés au 31/12/2018 (en €)	
Hypothèque conventionnelle	
Affectation hypothécaire	652 375
Promesse hypothécaire	749 014
Mandat d'hypothéquer	1 625 230
Caution Solidaire	13 088 302
TOTAL GENERAL	16 114 921

Ces engagements financiers ont été donnés dans le cadre d'emprunts obtenus pour financer la construction et la rénovation des établissements de l'Association.

☛ Charges à payer

Charges d'exploitation	12 658 370
Charges financières	209 763
Charges exceptionnelles	NEANT

Pour les charges d'exploitation, il s'agit principalement de :

Dettes provisions sur CP	6 657 798
Charges sociales sur CP	3 414 020
Charges à payer IDR	379 598
Charges à payer/salaires	696 281
Charges à payer, charges/salaires	20 578
Organismes frais à payer	301 417
Organismes, frais de formation	240 957
Factures non parvenues	840 620
Frais de personnel	33 700
Charges locatives 2018	64 094
Autres	9 307

12 658 370

Pour les charges financières, il s'agit des intérêts courus

209 763

☛ Autres dettes

Somme consignée à Alliance (litige Cuisine Centrale)	21 439
Participations à reverser Frais de Séjours	1 785 522

1 806 961

☛ Transferts de charges

Charges d'exploitation	1 356 651
Charges financières	NEANT
Charges exceptionnelles	NEANT

Il s'agit principalement de :

CITS	685 973
Remboursements sur sinistres	160 002
Avantages en nature du personnel	90 929
Abondement Etat / formation UNIFAF	67 114
Charges de personnel	177 336
Formations	65 158
Participation locaux	20 610
Frais déménagement	50 000
Divers	39 529

1 356 651

☛ Détail des produits par activité

Secteur d'activité	Nbre d'établ.	Produits 2018	Résultats 2018		Secteur d'activité	Nbre d'établ.	Produits 2017	Résultats 2017
Travail Protégé	24	16 150 854	1 554 076		Travail Protégé	24	16 392 447	1 570 200
Production ESAT	14	8 468 981	1 567 379		Production ESAT	14	8 534 818	1 679 731
Production EA	10	7 681 873	-13 303		Production EA	10	7 857 629	-109 531
Produits sous contrôle financeurs	71	109 298 009	1 558 643		Produits sous contrôle financeurs	73	109 111 955	2 989 875
<u>Dotations globales</u>	<u>48</u>	<u>69 143 230</u>	<u>2 796 670</u>		<u>Dotations globales</u>	<u>49</u>	<u>68 396 298</u>	<u>2 740 321</u>
ESAT	14	16 578 743	170 107		ESAT	14	15 929 511	285 644
Accompagnement thérapeutique et soins	5	16 281 253	1 042 849		Accompagnement thérapeutique et soins	5	15 838 783	1 255 642
Education spécialisée	7	15 769 208	1 185 455		Education spécialisée	8	16 073 493	608 801
Habitat et vie sociale	17	16 877 871	717 243		Habitat et vie sociale	17	17 107 648	685 225
EHPAD Soins	5	3 636 156	-318 984		EHPAD Soins	5	3 446 863	-94 991
<u>Produits des tarifications</u>	<u>23</u>	<u>40 154 779</u>	<u>-1 238 027</u>		<u>Produits des tarifications</u>	<u>24</u>	<u>40 715 334</u>	<u>249 553</u>
ESAT	1	231 278	33 444		ESAT	1	232 203	14 887
Accompagnement thérapeutique et soins	5	13 518 557	-498 012		Accompagnement thérapeutique et soins	5	13 630 616	2 844
Habitat et vie sociale	17	18 966 293	-773 459		Habitat et vie sociale	18	19 285 897	198 103
EHPAD H et D		7 438 651			EHPAD H et D		7 566 619	33 719
<u>Forfait journaliers</u>					<u>Forfait journaliers</u>			
<u>Autres</u>					<u>Autres</u>		322	
Services Généraux	3	1 438	102 917		Services Généraux	3		-3 610 644
TOTAL GENERAL	98	125 450 302	3 215 636		TOTAL GENERAL	100	125 504 402	949 430

☛ Détail des produits et charges exceptionnelles

Les principaux produits exceptionnels de l'exercice sont :

- Remboursement taxe/salaires exercices antérieurs	1 769 207
- Produits des cessions d'Immobilisations cédées	850 070
- Reprise de provisions réglementées	322 051
- Quote-part virée au compte de résultat sur subventions d'Investissement	261 992
- Libéralités reçues	4 117
- Divers	15 970
	3 223 407

Les principales charges exceptionnelles de l'exercice sont :

- Dotations aux amortissements	1 297 045
- VNC S/Cessions d'Immobilisations	720 876
- Divers	10
	2 017 931

☛ Subventions de fonctionnement

Elles concernent essentiellement des subventions spécifiques pour favoriser l'accèsion des salariés E.A. à des emplois en entreprise ordinaire. Elles s'élèvent 263 K€.

INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT**RESULTAT 2018 ADMINISTRATIF****3 052 063.26 Excédent**Congés payés + charges 2017
(6 445 827.21+3 356 133.15)

9 801 960.36

Congés payés + charges 2018
(6 319 180.29+3 319 207.27)

- 9 638 387.56

Variation congés payés = 163 572.80

RESULTAT COMPTABLE 2018**3 215 636.06 Excédent**

Le passage du résultat administratif au résultat comptable provient de la variation annuelle des provisions pour congés payés et charges sociales y afférentes.

Les congés payés sont reconnus par les organismes financeurs dans les comptes administratifs lors de leur paiement et non lors de la naissance du droit à congés qui constitue pour les comptes sociaux une dette certaine. Ainsi dans les comptes sociaux, la variation des congés payés est inscrite au résultat sous contrôle de tiers financeurs en attente.

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Créances (a)	Montant brut (*) au 31/12/2018	Échéances		Dettes (b)	Montant brut (*) au 31/12/2018	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des participations	1 067,14		1 067,14	Autres emprunts obligataires (1)				
Prêts (1)	35 892,00		35 892,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	57 587 451,13	2 981 257,14	11 562 095,76	43 044 098,23
Autres immobilisations financières	841 385,59		841 385,59	Emprunts et dettes financières divers (1)	226 187,37	226 187,37		
Créances de l'actif circulant :				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 662 284,92	3 662 284,92		
Créances clients et comptes rattachés	11 913 120,75	11 913 120,75		Personnel et comptes rattachés	7 781 803,82	7 781 803,82		
Autres créances clients	4 539 597,27	4 539 597,27		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 890 346,48	7 890 346,48		
Personnel et comptes rattachés	74 547,57	74 547,57		Etat et autres collectivités publiques	4 109 923,80	4 109 923,80		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 965 932,63	1 965 932,63		
Etat et autres collectivités publiques	2 224 305,26	2 224 305,26		Autres dettes	2 186 975,26	2 186 975,26		
Autres				Produits constatés d'avance	788,69	788,69		
Charges constatées d'avance	526 255,94	526 255,94						
TOTAL	20 156 171,52	19 277 826,79	878 344,73	TOTAL	85 411 694,10	30 805 500,11	11 562 095,76	43 044 098,23
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(2) Dont envers les sociétés				

(*) le montant à indiquer ici correspond à celui de la ligne du bilan
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

➤ Reprise des résultats 2016 sur 2018 des établissements

ETABLISSEMENTS	Résultats proposés 2016	Sommes refusées par le Financier ou diff.	Résultat accepté par le Financier 2016	Reprise résultat N-1 (2015) par étalement	Reprise résultat N-2 (2014) par étalement	Reprise résultat N-3 (2013) par étalement	Reprise résultat antérieure à 2012 par étalement	Reprise autres comptes	Éléments Instance d'affectation comptes 115150 & 115159	Excédent Investissement compte 106850	Réserve compensation compte 106850	Réserve compensation amortissement compte 106870	Autres	Résultat repris en 2018 racine 120100	Résultat repris en 2018 racine 129100	Différence 1201 - 1291
F.O Thorigné sur due	74 539,01		74 539,01								29 397,07			45 141,94		45 141,94
MAS Antenis	253 519,05		253 519,05											253 519,05		253 519,05
IME la chapelle pres sées	467 841,78		467 841,78							467 841,78						
Foyer Rémalard	-9 888,19		-9 888,19												-9 888,19	
E.S.A.T. Rémalard	-3 893,56		-3 893,56													
E.S.A.T. de Nogent le rotrou	52 964,77	1 458,23	1 457,00							45 423,00				9 000,00		9 000,00
E.S.A.T. de Chartres	40 343,22	2 850,78	2 851,00							43 194,00				50 000,00		50 000,00
E.S.A.T. de Vernouillet	117 177,99	5 863,01	2 025,00							73 041,00				30 300,33		30 300,33
Foyer de Dreux	22 542,33	7 758,00												2 891,38		2 891,38
S.A.V.S. de Nogent le rotrou	2 891,38															
Foyer Sées	75 521,14	17 214,85	976,86						92 736,00							
E.S.A.T. du Pays d'Alençon	45 270,75	7 886,27	7 985,27											53 157,02		53 157,02
S.A.V.S. de Sées/Alençon	44 860,89	404,48	404,48						14 410,80					30 854,57		30 854,57
E.S.A.T. de St Arnoult	-30 691,97		-30 691,97					36 000,00	5 308,03						0,00	0,00
S.A.E.S.A.T. de Nogent le rotrou	-1 582,64		-1 582,64										-1 582,64			
Siège étab. Val d'Oise																
S.A.V.S. de Deauville	8 941,01	10 723,39	19 664,40								19 664,40					
E.H.P.A.D. La ville aux clercs S	37 839,05		37 839,05						17 839,05					20 000,00		20 000,00
E.H.P.A.D. La ville aux clercs H	-58 653,75		-58 653,75										-58 653,75			
E.H.P.A.D. La ville aux clercs D	-495,82		-495,82					-3 994,96							-12 581,95	-12 581,95
E.S.A.T. de St Pavace	79 779,46		79 779,46									315,00		79 464,46		79 464,46
Foyer Occupationnel Tours	66 899,67		66 899,67								30 000,00			36 899,67		36 899,67
F.O. de Saint Pavace	69 337,12		69 337,12								10 758,39			58 578,73		58 578,73
F.V. de Jouy le Moutier	124 730,53	-27 774,53	96 956,00											96 956,00		96 956,00
F.O. de Marçon	-18 003,17		-18 003,17											31 788,78		31 788,78
F.O. de Sougé/Beaumont	-1 877,43		-1 877,43													
F.O. Le Luart	99 466,34		99 466,34													
F.O. de Sées-Gacé	104 528,38	11 857,90	116 386,28								75 635,26			23 831,08		23 831,08
M.A.S la Chapelle Sées	170 136,52		170 136,52						41 857,90	74 528,38						
E.S.A.T. de Paris	70 897,48	-2 035,48	68 862,00							170 136,52				68 862,00		68 862,00
F.V. de Cergy le Haut	30 870,67	48 865,33	79 736,00	34 838,00										114 574,00		114 574,00
S.E.S.A.D. de St Imoges	52 232,51		52 232,51											52 232,51		52 232,51
FAM d'Argentan	395 447,96	1 430,98	396 878,94						384 878,94	12 000,00						

ETABLISSEMENTS	Résultat proposé 2016	Sommes refusées par le Financier ou diff.	dont Frais de Siège	Résultat accepté par le Financier 2016	Reprise résultat N1 (2015) par étalement	Reprise résultat N2 (2014) par étalement	Reprise Résultat N3 (2013) par étalement	Reprise Rés. antérieure à 2012 par étalement	Reprise autres comptes	Éléments instance d'affectation autres comptes 115150 & 115159	Excédent investissement compte 106820	Réserve compensation compte 106860	Réserve compensation compte 106860 (CPOM)	Excédent amortissement compte 106870	Autres	Résultat repris en 2018 racine 120100	Résultat repris en 2018 racine 129100	Différence 1201 - 1291
F.O. de Sées	143	58 210,92	651,90	58 862,82						58 862,82								
E.S.A.T. de Tours	146	217 894,27	6 640,35	217 894,27						113 811,96				153 333,00	-199 250,69	150 000,00		150 000,00
SAVS du Mans	147	9 116,47		9 116,47								916,89				8 199,58		8 199,58
S.E.S.A.D. Autisme	148																	
F.O. La ville aux clercs	149	173 975,01		173 975,01							173 975,01							
IME Osny	151	-35 715,79		-35 715,79						-35 715,79								
E.S.A.T. de St Ouen l'Aumône	153	56 611,64		56 611,64							56 611,64							
Foyer de St Arnoult	156	329,60	1 346,02	1 675,62								1 346,02				329,60		329,60
I.T.E.P. de St Imoges	157	132 755,50	86 864,63	219 620,13							50 000,00	169 620,13						
Foyer de Chartres	158	10 512,73		10 512,73												10 512,73		10 512,73
S.A.V.S. de Chartres	159	4 214,06	2 903,48	7 117,54												7 117,54		7 117,54
Foyer Habitat de St Arnoult	161	-18 165,05		-18 165,05											-18 165,05			
S.A.V.S. de Tours	162	32 431,17		32 431,17	9 500,00							26 999,74				41 931,17		41 931,17
Foyer de Coullaines	163	82 447,34		82 447,34												55 447,60		55 447,60
E.S.A.T. D'Aubigny	165	17 492,19		17 492,19								17 492,19						
Foyer d'Aubigny	166	76 202,74		76 202,74		74 891,72	14 453,30			50 801,83						114 775,93		114 775,93
F.A.M. Aubigny Hébergement	167	32 447,28	6 870,59	72 692,75	53 333,03	41 037,55		39 746,07		48 461,84						158 347,56		158 347,56
F.A.M. Aubigny Soins	167	33 404,88																
E.S.A.T. de Pierrelaye	169	35 423,86		35 423,86								20 000,00				15 423,86		15 423,86
I.T.E.P. de Champigny	170	300 577,59		300 577,59							300 577,59							
F.H. de St Ouen l'Aumône	172	75 445,24	-317 562,24	-242 117,00					328 511,00							86 394,00		86 394,00
I.T.E.P. Semi internat de Reims	173	86 864,63	-86 864,63															
F.A.M. Fleury Les Aubrais H	174	-177 962,02	2 655,73	-175 306,29						-87 653,14						-87 653,15		-87 653,15
F.A.M. Fleury Les Aubrais S	174	187 492,53		187 492,53												187 492,53		187 492,53
Centre d'Habitat de Nogent	175	149 685,05		149 685,05												148 102,41		148 102,41
E.H.P.A.D. La chapelle gauguain S	176	48 566,92	21 402,03	69 968,95												26 668,95		26 668,95
E.H.P.A.D. La chapelle gauguain H	176	27 204,40		27 204,40						7 204,40	20 000,00							
E.H.P.A.D. La chapelle gauguain D	176	10 771,12		10 771,12														
Foyer E.S.A.T. de Tours	177	8 318,32		8 318,32								10 771,12						
F.O. Luche-Pringe	179	27 880,13		27 880,13								61 376,13				-33 496,00		-33 496,00
F.O. de Perrou	180	158 206,89	2 099,58	160 306,47														
Foyer de Perrou	181	-18 954,99	1 362,48	-17 592,51													0,00	0,00
E.S.A.T. de Domfront	182	85 210,40	-1 485,85	83 724,55										83 724,55			0,00	0,00

ETABLISSEMENTS	Résultat proposé 2016	Sommes refusées par le Financier ou diff.	dont Frais de Siège	Résultat accepté par le Financier 2016	Reprise résultat N-1 (2015) par étalement	Reprise résultat N-2 (2014) par étalement	Reprise Résultat N-3 (2013) par étalement	Reprise Rst antérieure à 2012 par étalement	Reprise autres comptes	Éléments en instance d'affectation comptes 115150 & 115159	Excédent investissement compte 106820	Réserve compensation compte 106860	Réserve compensation compte 106860 (CPOM)	Excédent compensation amortissement compte 106870	Autres	Résultat repris en 2018 rcline 120100	Résultat repris en 2018 rcline 129100	Différence 1201 - 1291
M.A.S. de Juvigny	184	142 763,63		142 763,63							142 763,63							
M.A.S. de Gasville-olsème	186	-8 914,68	25 131,68	16 217,00								16 217,00						
SAVS Aubigny sur Nère	187	16 771,55		16 771,55												16 771,55		16 771,55
F.V. Aubigny sur Nère	188	58 177,86		58 177,86	55 705,01	49 423,41				38 785,24						124 521,04		124 521,04
SAVS de St Ouen l'Aumône	189	-4 776,34	16 999,34	12 223,00						12 223,00								
E.H.P.A.D. de Sées S	190	87 295,82		87 295,82							28 000,00				30 800,00	28 495,82		28 495,82
E.H.P.A.D. de Sées H	190	47 729,06	-2 454,78	45 274,28					-5 905,00	45 274,28							-5 905,00	-5 905,00
E.H.P.A.D. de Sées D	190	-12 615,68	4 974,70	-7 640,98						-7 640,98							0,00	0,00
E.H.P.A.D. Mézidon S	191	-39 375,12	4 858,82	-34 516,30														
E.H.P.A.D. Mézidon H	191	-36 389,93	34 386,36	-2 003,57						-2 003,57						0,00		0,00
E.H.P.A.D. Mézidon D	191	1 322,28		1 322,28												1 322,28		1 322,28
E.H.P.A.D. Le Houleme S	192	-22 985,81		-22 985,81								-22 985,81						
E.H.P.A.D. Le Houleme H	192	35 290,62	-6 130,50	29 160,12											29 160,12	0,00		0,00
E.H.P.A.D. Le Houleme D	192	-1 503,77	6 130,50	4 626,73											4 626,73			
M.A.S. de Jouy le Moutier	193	1 003 956,77		1 003 956,77						1 003 956,77								
ES.A.T. de Gennevilliers	194	44 578,26		44 578,26												44 578,26		44 578,26
F.A.M. de Jouy le Moutier S	196	52 588,52		52 588,52						52 588,52								
F.A.M. de Jouy le Moutier H	196	-31 007,47	-39 732,53	-70 740,00													-70 740,00	-70 740,00
F.O. de Vernouillet	197	120 503,24		120 503,24						55 251,62		10 000,00				55 251,62		55 251,62
S.A.E.S.A.T. de Tours	198	11 279,84		11 279,84								6 000,00				5 279,84		5 279,84
M.A.S. de Vire	199	87 058,52		87 058,52							87 058,52							
TOTAL		5 824 104,68	-149 089,47	5 675 015,21	145 294,87	165 352,68	14 483,30	39 746,07	354 611,04	2 053 953,48	1 745 151,07	503 445,61	-30 091,54	237 372,55	-221 370,83	2 345 015,39	-238 982,56	2 106 032,83

Travail protégé

Association

Résultat Bilan 2016

1 915 981,46
128 211 792,97

7 951 879,11

B 394 495,17

B 394 495,17



ANAIS - 32 Rue Eiffel - CS 50287 - 61008 ALENCON CEDEX
Tel. : 02 33 80 83 50 Fax : 02 33 28 61 32